

Sur convocation en date du 12 mai 2021, le conseil municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mercredi 19 mai 2021 à 20h00 sous la présidence de Mme Michelle Nuguet, Maire de Frans.

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents :** 15 **Votants :** 18 (dont 3 procurations)

Présents : Véronique CARTELLIER, Jean-François CHANTELOUBE, Pascal CUNY, Evelyne GAILLARD, Clément GUILLOT, Nathalie LANFRANCHI-PIJARD, Bernard MANVOY, Valérie MERLE, Michelle NUGUET, Carole RIEGER, Guy SANCHEZ, Vincent SCHILDER, Alexandra THIVET, Claire VAUDANT, Laurence VIALLA.

Absents : Joël CITTERIO-QUENTIN

Pouvoirs : Jérémy ROBERT à Vincent SCHILDER, Laurence SELLIER à Alexandra THIVET, Anthony VASSIA à Bernard MANVOY.

Secrétaire de séance : Véronique CARTELLIER élue à l'unanimité.

Compte-rendu de la séance du 14 avril 2021 : adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

2021-25	Convention de mise en fourrière de véhicules entre la commune et la société CTDA
2021-26	Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de prestations de services de contrôles périodiques règlementaires des bâtiments et équipements : convention avec la CCDSV
2021-27	Avis de principe sur la modification du périmètre de protection de l'église Saint-Etienne
2021-28	Transfert de la compétence PLU à la CCDSV
2021-29	Budget communal : décision modificative n°1
2021-30	Approbation plan de financement des travaux du bâtiment périscolaire pour le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR 2021
2021-31	Organisation du temps scolaire
2021-32	Aménagement d'un arrêt de car sur la RD 115 : convention avec le Département de l'Ain

Informations – questions diverses

Elections départementales et régionales

Délibération 2021-25 – convention de mise en fourrière de véhicules entre la commune et la sté CTDA

Mme le Maire donne lecture du projet de convention visant à confier à la société CTDA de Dardilly les opérations de mise en fourrière des véhicules. Ces prestations seront exécutées dans les limites du territoire communal sur réquisition de l'autorité publique locale agissant en qualité d'officier de police judiciaire, ou le cas échéant, de la gendarmerie.

Ce service devrait permettre de résoudre les problèmes récurrents liés au stationnement sauvage, notamment dans la zone du Pardy.

En cas de non récupération du véhicule par son propriétaire, les frais facturés à la commune s'élèvent à 182,27 € TTC.

Approbation du conseil à l'unanimité.

Délibération 2021-26 – adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de prestations de services de contrôles périodiques réglementaires des bâtiments et équipements : convention avec la CCDSV

La CCDSV propose la mise en œuvre d'un marché mutualisé pour la réalisation des contrôles périodiques réglementaires des bâtiments et équipements.

L'adhésion à ce groupement de commandes, coordonné par la CCDSV, doit être formalisée par la signature d'une convention. Cet accord prévoit notamment, outre la désignation de la CCDSV en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande tel que défini à l'article L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Elle désigne également la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme étant compétente, le cas échéant, pour l'attribution des marchés passés par le groupement et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur (100 € par membre).

La CCDSV se propose également de financer une mission d'assistance aux communes en vue de la définition des contrôles périodiques à réaliser par bâtiment ou équipement retenu par chaque commune.

Mme le Maire rappelle que dans le cadre des groupements de commande consiste des économies conséquentes peuvent être réalisées.

Approbaton du conseil à l'unanimité.

Délibération 2021-27 – avis de principe sur la modification du périmètre de protection de l'église Saint-Etienne

M. Chanteloube explique que le conseil municipal doit émettre un avis de principe sur cette modification. Il rappelle que la précédente équipe municipale avait formulé un avis favorable à cette nouvelle délimitation du périmètre, mais qu'elle n'était pas applicable du fait de la mise en veille de la révision du PLU initiée en 2015. Les services de la DRAC (Direction des Affaires Régionales Culturelles Auvergne Rhône-Alpes) ont récemment pris contact avec la commune, afin de réactiver ce dossier.

Ce périmètre se limite aux abords immédiats du monument ; il permettra de réduire le volume des demandes d'autorisation d'urbanisme transmis à l'ABF. Le dossier complet et le registre seront mis à disposition du public tout au long de la durée de l'enquête diligentée par la Préfecture, dont les dates nous seront prochainement communiquées.

Approbaton du conseil à l'unanimité.

Délibération 2021-28 – transfert de compétence PLU à la CCDSV

En raison de l'état d'urgence sanitaire, la date butoir de transfert automatique de la compétence urbanisme aux EPCI a été reportée au 1^{er} juillet 2021. Les communes membres doivent délibérer afin de se prononcer sur ce transfert. Celles ne souhaitant pas déléguer cette compétence à la CCDSV, peuvent activer une minorité de blocage. A minima 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population doivent avoir délibéré contre ce transfert.

M. Chanteloube rappelle que ce sujet fait débat au sein de la communauté de communes depuis plusieurs années, et que ce transfert n'a pas abouti suite à l'expression de la minorité de blocage, à deux reprises, en 2017 et 2019. Il fait observer que cette procédure n'a aucune incidence sur la compétence du maire en matière d'Application du Droit des Sols, et que chaque commune conserve les spécificités propres à son territoire. La commune de Frans s'est prononcée à plusieurs reprises en faveur du transfert de cette compétence.

Mme le Maire rappelle qu'elle est favorable au PLU intercommunal, celui-ci conduisant à une meilleure harmonisation du territoire. Bien que la minorité de blocage se soit de nouveau exprimée, Mme le Maire demande au conseil de se positionner sur ce transfert de compétence.

Avis favorable du conseil à l'unanimité pour le transfert de la compétence PLU à la CCDSV.

Délibération 2021-29 – budget communal : décision modificative n°1

Mme Gaillard propose au conseil municipal la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60633 - fournitures voirie	1 000,00	
D 6065 - bibliothèque		401,29
D 6068 - autres matières, fournitures	500,00	
D 6226 – honoraires	1 000,00	
D 6231 – annonces et insertions (<i>publicité pôle médical</i>)		3 511,00
D 6281 – concours divers (<i>cotisation Agce départementale d'ingénierie</i>)		1 206,00
TOTAL D 011 – charges à caractère général	2 500,00	5 118,29
D 022 – dépenses imprévues fonctionnement	2 825,81	
TOTAL D 022 – dépenses imprévues fonctionnement	2 825,81	
D 023 – virement à la section d'investissement	13 430,00	
TOTAL D 023 – virement à la section d'investissement	13 430,00	
D 2313 – immobilisations en cours/constructions (<i>bâtiment périscolaire</i>)		31 429,42
TOTAL D 041 – opérations patrimoniales		31 429,42
R 021 – virement de la section de fonctionnement	13 430,00	
TOTAL R 021 – virement de la section de fonctionnement	13 430,00	
R 024 – produits des cessions (<i>vente tondeuse et broyeur</i>)		13 430,00
TOTAL R 024 – produits des cessions		13 430,00
R 2031 – frais d'études (<i>bâtiment périscolaire</i>)		30 604,92
R 2033 – frais d'insertion (<i>bâtiment périscolaire</i>)		824,50
TOTAL R 041 – opérations patrimoniales		31 429,42
R 773 – mandats annulés s/exercice antérieur		302,48
R 774 – subventions exceptionnelles		60,00
R 775 – produits des cessions d'immobilisations (<i>tondeuse/broyeur</i>)	14 000,00	
TOTAL R 77 – produits exceptionnels	14 000,00	362,48

Approbation du conseil à l'unanimité.

Délibération 2021-30 – approbation plan de financement des travaux du bâtiment périscolaire pour le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR 2021

Les services de Préfecture demandent au conseil de délibérer pour solliciter la DETR, bien qu'une délégation ait été donnée au Maire pour le dépôt de toute demande de subvention ; le plan de financement de la construction du bâtiment périscolaire joint à la demande de DETR a été actualisé et doit être approuvé par le conseil :

Libellé	Montants H.T.	Taux
Fonds propres	118 262.80 €	20 %
Emprunts	0 €	0 %
Sous-total autofinancement	118 262.80 €	20 %
Conseil Départemental - Dotation territoriale	103 914.00 €	18 %
Région -	266 091.30 €	45 %
Etat - DETR	103 045.90 €	17 %
Sous-total subventions publiques	473 051.20 €	80 %
TOTAL H.T.	591 314.00 €	100 %

Approbation du conseil à l'unanimité.

Délibération 2021-31 – organisation du temps scolaire

Madame le Maire rappelle que la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours applicable, sur dérogation, depuis septembre 2018. Cette dérogation étant limitée dans le temps, il convient de solliciter son renouvellement pour la rentrée scolaire 2021.

Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont prononcés pour le maintien de l'organisation existante.

Il est proposé de renouveler la demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire, et maintenir la semaine à 4 jours comme suit :

Horaires école élémentaire : 8h20-11h40 et 13h40-16h20 (lundi mardi jeudi vendredi)

Horaires école maternelle: 8h30-11h30 et 13h30-16h30 (lundi mardi jeudi vendredi)

Approbation du conseil à l'unanimité.

Délibération 2021-32 – aménagement d'un arrêt de car sur la RD 115 : convention avec le Département de l'Ain

Le schéma d'accessibilité programmée pour les transports en commun du département prévoit l'aménagement de l'arrêt de cars situé au centre du village sur la RD 115.

Les travaux étant situés sur l'emprise du domaine public routier départemental, une convention doit être conclue entre la commune et le département pour formaliser les engagements respectifs de la commune et du Département.

Le coût des travaux est financé par le Département, l'entretien est à la charge de la commune.

M. Sanchez précise que la nouvelle implantation a été validée par la commission voirie, et que ces travaux débiteront après le 24 mai. La circulation sera perturbée le temps de leur réalisation.

Approbation du conseil à l'unanimité.

Informations – questions diverses

Elections départementales et régionales : le double scrutin des 20 et 27 juin impose d'augmenter les plages horaires des permanences tenues par les élus soit de 8h à 13h et de 13h à 18h.

Des électeurs seront sollicités afin de garantir la tenue des bureaux de vote en cas d'absence imprévue. Le planning définitif sera envoyé prochainement avec la répartition des tables de dépouillement.

En raison du contexte sanitaire, il est précisé que le vaccin est fortement recommandé, mais non obligatoire, pour les membres des bureaux de vote. A défaut un test de dépistage peut être réalisé.

Pôle médical – recrutement de médecins

Plusieurs annonces ont été publiées sur internet ainsi que dans les universités. Un seul candidat s'est manifesté, mais n'a pas donné suite pour l'instant.

Personnel communal

La remplaçante de la secrétaire générale prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2021.

Commissions et intercommunalité

Bâtiments/travaux (B. Manvoy)

Local périscolaire : lancement de l'appel d'offres pour le lot démolition du parvis de l'école. Intervention prévue avant fin juin.

La nouvelle salle du conseil a été pénétrée par effraction, le système de fermeture doit être renforcé ; des malfaçons dans la toiture occasionnent des fuites d'eau.

Vie associative (B. Manvoy)

Réouverture de la salle polyvalente : le contexte sanitaire restreint toujours les conditions de location ; elle pourra être mise à disposition uniquement pour les répétitions de la fanfare. La tenue de soirées dansantes reste interdite.

Ressources humaines (E. Gaillard)

Absence de personnel à la cantine.

Formation à l'utilisation d'une nacelle (nécessaire à la pose des illuminations) pour 2 agents de la voirie.

Voirie/sécurité (G. Sanchez)

Installation prochaine des WC publics au centre du village.

Modification du sens de circulation chemin du Plumeret à compter du 1^{er} juin (sauf pour les engins agricoles) : un arrêté commun sera pris avec le Maire de Ste Euphémie.

Scolaire/périscolaire (L. Vialla)

Le choix du traiteur pour la restauration scolaire sera défini en commission d'appel d'offres le 2 juin, et validé lors d'un conseil extraordinaire le 7 juin.

La commission travaille sur le projet de règlement intérieur de la cantine et l'actualisation des notes de service au personnel.

Prévision des effectifs de la prochaine rentrée scolaire : 301 élèves (seuil d'ouverture d'une classe supplémentaire à 308 élèves).

Conseil municipal des enfants (C. Guillot)

Les projets validés du CME sont entrés dans leur phase de réalisation.

Début mai, les enfants ont planté les fleurs ; les prochains ateliers concerneront le tri des déchets.

A l'étude : un projet d'échange/jumelage entre communes qui envisagent la création d'un CME, notamment avec la commune de Villeneuve.

CCDSV

- Le conseil communautaire a validé la vente des derniers terrains disponibles au parc d'activités de Montfray.
- Tri des déchets recyclables : les communes ne disposant pas de collecte de sacs jaunes seront dotées de bacs au dernier semestre 2021, l'équipement des autres communes interviendra au 1^{er} semestre 2022.
- Dans le cadre du développement de la culture à l'échelle du territoire, toutes personnes intervenant dans le domaine culturel et/ou artistique sont appelées à se faire connaître auprès de la mairie.
- Surface commerciale Intermarché : 3 recours d'enseignes concurrentes ont été déposés en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (Carrefour Jassans, Auchan et Lidl Villefranche).

La séance est levée à 22h35.



Le Maire,
Michelle Nuguet